DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

AFFAIRE N°2024-CM/051 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU COLLEGE AUGUSTE LACAUSSADE DE SALAZIE POUR LE PROJET « ASTRONOMIE »

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 28 mai 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 21 mai 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 22
Absents : 07
Représentés : 03
Abstention : 01
Total des votes : 24

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à 17h45, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - PAUSE Jean Claude - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – SINAPIN Marie Jacqueline –- BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina Marie Océane – TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah - LUCILLY Harry – BRANCALIN Sandrine - FANNIO Anaïs Cindy - ELISABETH Vincent Marc André - - ECLAPIER Eric Emmanuel - PAPAYA Mélissa Marie Elsa.

Absents : MAILLOT Yann Thierry - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - DE LAMOTHE Jean Bernard - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : MAILLOT Yann Thierry (procuration donnée à LUCILLY Harry) - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy (procuration donnée à PAPAYA Marie Sidoleine) - DE LAMOTHE Jean Bernard (procuration donnée à MOREAU Jules Mario).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 06.06.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240527-2024-CM-051-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Collège Auguste Lacaussade de Salazie a sollicité le soutien financier de la Commune pour le projet « Astronomie », qui se déroulera du 5 au 7 juin 2024 à l'Observatoire Astronomique des Makes.

Ce projet éducatif concerne 20 élèves accompagnés de 3 professeurs. Les activités proposées sont :

- des séances d'observation du ciel nocturne,
- des conférences animées par des experts,
- des ateliers pratiques et des visites guidées.

Cette initiative permettra d'élargir les horizons des collégiens et susciter leur intérêt pour les sciences.

Malgré les efforts réalisés à travers des actions menées, notamment la mise en place des tombolas et les ensachages, le Collège ne dispose pas du budget nécessaire pour couvrir l'ensemble des frais liés à ce projet éducatif.

C'est pourquoi, le Collège Auguste Lacaussade sollicite la contribution financière de la commune pour couvrir les frais de transport à hauteur de 656.22 € HT, soit 670.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT,
Vu le budget communal.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (24 voix pour) - 1 abstention** *(HOAREAU Marie Nathalie)* :

Article 1 :

- **D'autoriser le Maire à verser au Collège Auguste Lacaussade de Salazie, la somme de 670.00 € TTC, pour les frais de transport.**

Article 2 :

- **D'autoriser le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires.**

Article 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,
FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,
Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240527-2024-CM-051-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024